

Allemagne - Lycée Français de Berlin

Conseiller Principal d'Éducation

Statut : Résident

De part la spécificité du Lycée Français de Berlin, l'intéressé (e), sous l'autorité du proviseur, outre les missions habituellement dévolues à un CPE, devra faire fonction de proviseur adjoint et assister le chef d'établissement dans l'ensemble de ses tâches. Dans ce cadre, il/elle participera à la mise en oeuvre de la politique éducative et pédagogique de l'établissement et à l'organisation de tous les évènements de l'établissement. Il conduira et animera les projets liés à la citoyenneté avec les différents partenaires. Il participera également à l'organisation des examens. En collaboration avec le chef d'établissement, il/elle assurera l'organisation, l'animation du service « vie scolaire » et le suivi des élèves, notamment ceux à besoins particuliers. Il devra travailler en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et les familles. De plus, il sera, en concertation avec le proviseur, référent de dispositifs initiés par l'AEFE (AGORA, ADN, ...).

De part la spécificité du lycée Français de Berlin (double statut : lycée AEFÉ homologué et lycée de droit public allemand, double gouvernance française - allemande), il/elle possédera des qualités relationnelles avérées. Il/elle devra faire preuve d'autonomie et d'adaptation, d'aptitudes à la communication et à la diplomatie. Il /elle devra faire preuve de loyauté envers le chef d'établissement dont il/elle sera le plus proche collaborateur.

Maîtrise de l'outil informatique indispensable (base élèves, gestion des absences et gestion des emplois du temps, excel, ...).

Expérience en lycée indispensable

Maîtrise de l'allemand souhaitée